Nations Unies S/PV.4241



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4241e séance

Mardi 5 décembre 2000, à 20 heures

New York

Président :	M. Lavrov	(Fédération de Russie)
Membres :	Argentine	M. Cappagli
	Bangladesh	M. Ahmed
	Canada	M. Heinbecker
	Chine	M. Chen Xu
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	France	M. Levitte
	Jamaïque	Mlle Thomas
	Malaisie	M. Hasmy
	Mali	M. Ouane
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. Verweij
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Tunisie	M. Chaouachi
	Ukraine	M. Krokhmal

Ordre du jour

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Rapport présenté par le Secrétaire général conformément au paragraphe 5 de la résolution 1302 (2000) (S/2000/1132)

00-78265 (F)

La séance est ouverte à 20 h 25.

Expression de remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en russe*) : Étant donné que le Conseil de sécurité tient aujourd'hui sa première séance du mois de décembre, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom des membres du Conseil, à M. Peter van Walsum, Représentant permanent des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour ce qu'il a accompli en tant que Président du Conseil de sécurité au mois de novembre 2000. Je suis sûr de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil de sécurité en exprimant mes sincères remerciements à M. van Walsum pour le grand talent diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Rapport présenté par le Secrétaire général conformément au paragraphe 5 de la résolution 1302 (2000) (S/2000/1132)

Le Président (*parle en russe*) : Le Conseil de sécurité va maintenant entamer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Le Conseil est saisi du rapport du Secrétaire général présenté conformément au paragraphe 5 de la résolution 1302 (2000), document S/2000/1132.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2000/1149 qui contient le texte d'un projet de résolution, présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais mettre aux vois le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais d'abord donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

Sir Jeremy Greenstock (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, c'est un plaisir de vous voir présider. Afin de me conformer à votre style, veuillez accepter mes brefs compliments. Je voudrais aussi remercier votre prédécesseur, qui a accompli un excellent travail en novembre.

Le Royaume-Uni se félicite de voir que le projet de résolution S/2000/1149 sera adopté par consensus. Ce programme doit bénéficier du soutien uni du Conseil, car c'est un programme important et nécessaire au bien-être du peuple iraquien. Il conviendrait aussi, à ce moment précis, de rendre hommage au personnel des Nations Unies, qui se donne tant de mal pour mettre en application le programme, parfois dans des circonstances difficiles.

Le Royaume-Uni a joué un rôle central dans la préparation du projet de résolution et nous sommes donc bien placés pour savoir que nous avons dû faire des compromis afin qu'il puisse être adopté. Il y a d'autres mesures que nous aurions voulu inclure dans le texte; il y a sans aucun doute d'autres mesures que d'autres auraient aimé y voir inclure. Mais le projet de résolution représente un équilibre raisonnable de nos intérêts collectifs et une contribution importante aux travaux du programme. Un certain nombre de mesures techniques figurent dans le projet de résolution, comme l'extension des listes dites vertes ou pré-approuvées, qui faciliteront et amélioreront la mise en application du programme. Nous demandons de nouveau la mise en vigueur de l'apport en surnuméraire pour tous les secteurs de l'Iraq, mesure, qui, si elle était autorisée par l'Iraq, pourrait modifier de façon appréciable la situation humanitaire, puisqu'elle engendrerait une reprise de l'économie locale.

La mesure la plus importante que nous prenons est peut-être celle concernant l'utilisation de l'argent rendu disponible par notre décision de réduire les fonds d'indemnisation afin de répondre directement aux besoins des groupes vulnérables en Iraq. Comme le Secrétaire général l'a souvent déclaré, les besoins de ces groupes – les plus pauvres, les enfants déplacés, les personnes âgées – sont souvent négligés. Nous attendons impatiemment le rapport qui doit nous être soumis dans les 180 jours pour vérifier que la première tranche de fonds aura été utilisée pour couvrir leurs besoins.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni de sa déclaration et de ses mots aimables et très brefs qui m'étaient adressés.

M. Hasmy (Malaisie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, ma délégation est heureuse de vous voir présider le Conseil. Nous remercions votre prédécesseur d'un travail accomplis avec talent.

Ma délégation votera pour la résolution S/2000/1149 parce que nous appuyons les efforts qui permettront la mise en oeuvre aisée et rapide du programme humanitaire pour l'Iraq, crucial pour soulager les souffrances du peuple iraquien, qui subit les conséquences des sanctions imposées à son pays depuis 10 ans.

Comme le reflète le projet de résolution et comme l'a souligné le Secrétaire général dans son dernier rapport au Conseil de sécurité du 29 novembre 2000, publié sous la cote S/2000/1132 (2000), le programme humanitaire pour l'Iraq est, par nature, temporaire et à court terme. Il n'a jamais été conçu pour répondre à tous les besoins humanitaires de la population iraquienne ou en remplacement de l'activité économique normale. Comme l'a également fait remarquer le Secrétaire général, le programme n'est pas adapté pour répondre ou pallier à la détérioration sur le long terme des conditions de vie de la population ou à la baisse de des niveaux d'éducation et de santé, ainsi qu'à la détérioration de l'infrastructure dans le pays.

Ma délégation est reconnaissante au Secrétaire général d'avoir rappelé au Conseil et à la communauté internationale la nature provisoire du programme humanitaire pour l'Iraq, que nous prorogeons aujourd'hui de 180 jours. Il est important que les membres du Conseil gardent cette perspective à l'esprit et qu'au moment où nous renouvelons le programme, nous nous souvenions que ce programme en est à sa quatrième année, et qu'il existe un véritable risque de voir ce qui était conçu comme un mécanisme provisoire de secours humanitaire pour le peuple iraquien devenir un dispositif permanent, comme c'est déjà le cas pour le régime des sanctions lui-même.

Aussi bien intentionné et bien exécuté qu'il puisse être, le programme humanitaire ne peut pas se substituer à la levée des sanctions qui, seules, peuvent délivrer le peuple iraquien de sa triste situation actuelle – situation qui est bien connue. Comme le Secrétaire général l'a déclaré lui-même dans son rapport,

> « La vaste majorité des Iraquiens demeure confrontée à une diminution de leurs revenus, ce qui renforce la dépendance des couches les plus pauvres à l'égard des produits de base et des services fournis par le Programme. » (ibid.)

Il poursuit en commentant les éléments de paupérisation et d'insécurité alimentaire grandissante de la population iraquienne, en particulier parmi les groupes les plus vulnérables. La majorité de la population lutte pour rester au-dessus du niveau de subsistance, alors qu'un grand nombre de professionnels hautement qualifiés ont émigré du fait de la détérioration de leur niveau de vie et parce qu'ils étaient isolés des progrès intervenus dans leur domaines respectifs, comme la science ou la médecine. Voilà précisément les personnes que l'Iraq ne peut pas se permettre de perdre, pour son redressement sur le long terme.

Au moment où le Conseil proroge le programme humanitaire, il est important que ses membres gardent à l'esprit le rappel éloquent du Secrétaire général, que lui-même et le Directeur exécutif du Bureau chargé du Programme Iraq ne se lassent jamais de renouveler dans chacun de leurs rapports et exposés.

Ma délégation est aussi reconnaissante au Secrétaire général et au Directeur exécutif du Bureau chargé du Programme Iraq d'avoir, de façon répétée, dans leurs rapports et exposés, attiré l'attention sur le problème des blocages au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 661 (1990) et connu sous le nom de Comité 661, qui sont devenus un obstacle majeur au fonctionnement régulier du Programme, avec d'évidents effets négatifs sur le terrain. Dans son rapport, le Secrétaire général a exprimé une sérieuse préoccupation devant le nombre excessif de blocages imposés aux demandes. Il fait remarquer que le volume de blocages est monté au niveau très élevé de 2,31 milliards de dollars au 31 octobre 2000. Cela s'est traduit négativement sur des secteurs aussi importants que l'électricité, l'eau et l'assainissement, l'agriculture, les transports et les télécommunications. Les blocages ont aussi eu un effet négatif sur les efforts menés pour traiter les sérieux problèmes d'égout et d'assainissement.

Ceci est également vrai de la détérioration de l'infrastructure pétrolière – y compris le terminal pétrolier de Mina al-Bakr – qui n'a marqué aucune nette amélioration depuis que cela a été souligné dans le dernier rapport du Secrétaire général. Le Secrétaire

général a aussi attiré l'attention sur le blocage concernant les camions, dont on a cruellement besoin pour les livraisons de nourriture. Si ces blocages ne sont pas atténués, cela pourrait rapidement affecter la distribution de rations alimentaires.

Ma délégation appuie fermement l'appel du Secrétaire général à toutes les parties concernées pour coopérer pleinement et traiter le problème du nombre excessif de blocages imposés aux demandes.

Certes, beaucoup de raisons ont été invoquées pour expliquer les blocages; si certaines d'entre elles sont plausibles et seront résolues avec le temps, bien d'autres nécessiteront clairement une volonté politique nécessaire de la part des membres du Conseil. De toute façon, quelles que soient les raisons, ce qui est alarmant et constitue une préoccupation sérieuse pour le Secrétaire général, et pour ma délégation, c'est le nombre excessif de blocages, qui doivent être traités et résolus d'une façon urgente. Nous conservons l'espoir que le prochain rapport du Secrétaire général au Conseil sur ce sujet présentera une image plus positive de la question des blocages et de la situation humanitaire en Iraq de façon générale.

Ma délégation demeure consternée par l'actuelle situation humanitaire en Iraq et est d'accord avec le Secrétaire général quand il explique que le régime des sanctions a rencontré un succès considérable dans sa mission de désarmement, mais s'est avéré responsable de l'aggravation de la crise humanitaire dans ce pays, conséquence non souhaitée.

Comme lui, nous aussi sommes sérieusement préoccupés par les souffrances répétées du peuple iraquien et nous espérons que les sanctions imposées à l'Iraq pourront être levées au plus vite. Pour cela, toutes les parties concernées doivent jouer leur rôles respectifs. À cet égard, ma délégation attend avec intérêt le prochain dialogue avec l'Iraq dans le contexte des bons offices du Secrétaire général, qui, espérons-le, faciliteront la résolution rapide et à l'amiable des problèmes encore en suspens avec l'Iraq, dans l'intérêt du bien-être du peuple iraquien et de la paix et la sécurité régionales et internationales.

Pour finir, je voudrais saisir cette occasion pour rendre hommage à l'Ambassadeur Peter van Walsum, Président du Comité 661, pour la compétence avec laquelle il s'est acquitté de lourdes tâches dans des circonstances très difficiles.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de la Malaisie pour ses propos aimables à mon égard.

M. Cunningham (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont heureux d'appuyer la dernière expression des efforts du Conseil pour améliorer la situation humanitaire du peuple iraquien.

Nous continuons à croire que le programme « pétrole contre vivres » répond aux besoins du peuple iraquien tout en refusant au régime de Bagdad accès aux fonds qu'il utiliserait pour menacer encore davantage ses voisins. Ce programme peut être amélioré, et les changements sur lesquels nous nous sommes accordés aujourd'hui attestent notre souhait d'apporter ces améliorations. Mais le changement le plus efficace, ce serait que le régime cesse son obstruction et mette en oeuvre les sections humanitaires pertinentes de la résolution 1284 (1999), qui visent à améliorer le fonctionnement du programme « pétrole contre vivres ».

Tandis que le Conseil de sécurité a mis en oeuvre chaque paragraphe d'intérêt humanitaire des résolutions 1284 (1999) et 1302 (2000), le Gouvernement iraquien a refusé à des milliers de ses nationaux la possibilité d'accomplir le hadj, n'a présenté pratiquement aucun contrat pour la santé, l'eau et l'assainissement, l'éducation ou les secteurs pétroliers pour la phase VIII du programme, a proposé une conversion du compte séquestre de dollars en euros, ce qui coûterait au programme humanitaire des centaines de millions de dollars, et a mis en route un programme de répartition des logements qui ignore ceux qui ont le plus besoin d'assistance dans ce domaine, à l'encontre de l'attente du Secrétaire général.

L'assentiment du Conseil aux demandes de l'Iraq, comme la conversion du compte séquestre, n'a rapporté que peu de bénéfices. Au contraire, durant les négociations sur cette nouvelle phase du programme, nous avons vu l'Iraq tenter maintes fois d'esquiver, au lieu d'accepter, ses obligations envers la communauté internationale. Ceci est clairement inacceptable et va à l'encontre des intérêts du peuple iraquien.

Dans ce projet de résolution, le Conseil souligne que les dispositions relatives à l'achat de produits d'origine locale et à l'apport en numéraire du secteur pétrolier sont sujettes à l'approbation du Conseil. On ne saurait financer l'apport en numéraire dans le secteur pétrolier sans reconnaître la nécessité d'un apport en numéraire dans tous les secteurs. Comme le Secré-

taire général l'a clairement exprimé dans son rapport, une composante monétaire est essentielle à tous les secteurs du programme. Il est important de progresser sur ce point et c'est une priorité depuis quelque temps.

Le Secrétaire général devrait aussi donner priorité à la prise de dispositions liées à la satisfaction des besoins essentiels, comme il est demandé dans la résolution 1284 (1999) et dans le projet de résolution dont nous sommes saisis, tout autant que concernant le secteur pétrolier. Nous regarderons comme incomplète la présentation de dispositions concernant uniquement le secteur pétrolier, et le projet de résolution appelle le Gouvernement iraquien à coopérer à la mise en oeuvre de toutes les dispositions de cette nature.

Le Conseil de sécurité a accepté en septembre de transférer des fonds de la Commission d'indemnisation des Nations Unies pour des projets d'ordre strictement humanitaire, et c'est ce que le présent projet de résolution accomplit. Pour que cette mesure ait un sens réel, il faut que les fonds soient utilisés d'une manière qui tienne compte des aspects essentiels des besoins humanitaires du peuple iraquien, aussi bien que des besoins des victimes de l'agression. Plus précisément, nous avons suggéré que ces fonds soient consacrés à soulager la malnutrition des enfants, notamment avec l'établissement de centres de suppléments alimentaires, l'achat et la fourniture de suppléments nutritionnels, et des programmes de formation à l'allaitement naturel; avec le soutien sanitaire et nutritionnel des personnes déplacées dans le pays même, un appui spécifique à l'infrastructure sanitaire des gouvernorats du sud, dont Basra, des améliorations de l'infrastructure dans les secteurs sanitaire et éducatif, l'achat et l'utilisation de vaccins et d'un appui sanitaire et nutritionnel destiné aux orphelins.

Nous devons donc insister sur les priorités définies par le Secrétaire général et par le personnel de l'ONU qui se trouve sur place. Nous espérons que le Gouvernement iraquien coopérera pleinement sur toutes ces questions ainsi que sur d'autres questions humanitaires. Le problème ne vient pas tant du manque de ressources. D'ailleurs, le Gouvernement iraquien a renoncé à près de 300 millions de dollars du fait de la conversion en euros et, d'après les responsables du programme pétrole contre nourriture, il devrait perdre 500 millions de dollars supplémentaires suite à la décision qu'il a prise d'arrêter sa production de pétrole. Cela signifie que quelque 800 millions de dollars qui auraient pu être utilisés au profit du peuple iraquien, seront ainsi sacrifiés.

Nous espérons que cette nouvelle phase du programme qui porte sur six mois sera mise en oeuvre et nous continuerons de nous employer au sein du Conseil à faire en sorte que l'Iraq respecte les obligations qu'il a prises vis-à-vis de la communauté internationale.

M. Cappagli (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président et remercier le Représentant permanent des Pays-Bas, l'Ambassadeur van Walsum, de l'excellence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil durant le mois de novembre. Je voudrais également remercier la délégation du Royaume-Uni d'avoir préparé et présenté le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Nous approuvons le texte du projet de résolution publié sous la cote S/2000/1149, qui représente le plus petit dénominateur commun sur lequel nous ayons pu nous entendre pour aboutir à un consensus. Ce texte contient une série de nouveaux éléments, dont notamment l'autorisation de prélever des fonds jusqu'à concurrence d'un montant total de 600 millions d'euros pour les affecter, à titre de liquidités, à l'industrie pétrolière iraquienne. Nous estimons que cette mesure aura des effets positifs. De même, nous sommes favorables à l'utilisation rapide de cette composante de liquidités dans tous les autres secteurs.

En ce qui concerne le règlement des arriérés de la contribution de l'Iraq à l'ONU, qui est mentionné au paragraphe 8 du projet de résolution, nous aurions préféré parvenir à un accord à ce sujet.

De même, les secteurs de l'électricité et de l'alimentation ont maintenant été inclus dans la liste simplifiée des fournitures approuvées. Nous espérons que le secteur des transports et des télécommunications sera bientôt ajouté à cette liste, conformément aux recommandations faites par le Secrétaire général.

Nous approuvons l'idée d'utiliser les fonds destinés à la Commission de compensation à des fins humanitaires et plus précisément, à l'intention des groupes les plus vulnérables. Cette mesure permettra de lancer des projets concrets pour appuyer les secteurs que le Secrétaire général a identifiés dans son rapport.

Enfin, une date a été fixée pour la mise à jour de la liste établie conformément à la disposition contenue dans la résolution 1051 (1996). Ainsi, nous pourrons

compter sur cette mise à jour qui s'impose avant de conclure la phase IX.

Nous sommes certains que les progrès contenus dans le présent projet de résolution se traduiront par des améliorations concrètes pour ce qui est de la situation humanitaire. De même, nous espérons que grâce à ces améliorations, nous obtiendrons une meilleure coopération dans la mise en application des résolutions pertinentes.

Le Président (*parle en russe*) : Je remercie le représentant de l'Argentine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. Chen Xu (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise votera pour le projet de résolution dont nous sommes saisis car, tandis que l'Iraq continue d'être soumis à des sanctions globales, la reconduction du programme pétrole contre nourriture semble être le seul moyen de remédier aux souffrances humanitaires du peuple iraquien.

Il convient de signaler, qu'à certains égards, le projet de résolution ne reflète pas entièrement nos demandes et notre position.

Nous savons tous que l'industrie pétrolière iraquienne se trouve actuellement dans une situation très préoccupante et que cela ne peut pas continuer. Le Secrétaire général et des experts indépendants du secteur pétrolier ont à plusieurs reprises présenté au Conseil des rapports extrêmement objectifs et complets. Le Gouvernement iraquien a proposé d'utiliser une partie de l'apport en numéraire pour maintenir et améliorer les conditions de production du pétrole. Ces propositions sont raisonnables et pratiques. Le Conseil de sécurité devrait y répondre de manière positive. Cependant, cela n'est pas dûment reflété dans le projet de résolution et nous le regrettons profondément.

Ces deux dernières années, le Bureau du programme sur l'Iraq de l'ONU et de nombreuses organisations humanitaires se trouvant en Iraq ont signalé à plusieurs reprises que les moyens de communications en Iraq ne répondaient pas aux besoins de base. C'est l'un des facteurs critiques qui a gravement entravé la mise en oeuvre des projets humanitaires. Des mesures efficaces doivent être prises pour améliorer cette situation.

Cependant, non seulement un grand nombre de contrats ont été gelés mais, de plus, la proposition approuvée par plusieurs membres du Conseil que le Secrétaire général présente une liste aux fins d'une approbation rapide n'a pas été acceptée à cause des opinions divergentes de certains États Membres. Nous le regrettons profondément.

Alors que le programme pétrole contre nourriture est en passe d'être reconduit, force est de mentionner que nombre de projets humanitaires ont été suspendus. D'après le dernier rapport du Bureau de l'ONU chargé du Programme sur l'Iraq, le montant gelé dépasserait 2,5 milliards de dollars et il n'y a pas d'amélioration en vue. À l'évidence, cela est inacceptable. Le Secrétaire général a lancé de nombreux appels et les pays ayant proposé des contrats ont fait de leur mieux pour apporter leur coopération. Cependant, beaucoup de contrats attendent toujours d'être approuvés. Manifestement, cela n'était pas seulement dû à des raisons techniques. La Chine lance à nouveau un appel aux pays concernés afin qu'ils démontrent par leurs actions qu'ils envisagent sincèrement de réduire le nombre de contrats gelés.

Le régime de sanctions générales qui dure depuis 10 ans est la principale raison des souffrances humanitaires du peuple iraquien. Nul ne peut le nier. Le programme pétrole contre nourriture ne peut, et ne pourra jamais, éliminer complètement ces souffrances humaines. Seule, une levée rapide des sanctions pourra permettre d'atteindre cet objectif. C'est pourquoi la Chine demande la levée rapide des sanctions globales contre l'Iraq.

M. Heinbecker (Canada) (*parle en anglais*) : Notre première préoccupation a toujours été et demeure la poursuite sans interruption des programmes humanitaires de l'ONU en Iraq. Le projet de résolution dont nous sommes saisis réalise cet objectif. Nous aurions pu accepter une simple reconduction du programme pétrole contre nourriture en laissant de côté les questions litigieuses. Cependant, nous nous félicitons d'avoir maintenant devant nous un projet de résolution qui répond mieux à la situation humanitaire du peuple iraquien et nous sommes heureux d'approuver ce projet sur cette base.

Sur la question de la gestion des 5 % supplémentaires de recettes redistribuées par la Commission de compensation de l'ONU, nous pensions que ces fonds supplémentaires devaient être ciblés pour répondre à des besoins précis. Nous aurions souhaité qu'un compte séquestre séparé soit créé pour la mise en oeuvre de programmes alimentaires destinés aux enfants et

aux femmes enceintes. Cela aurait été particulièrement utile, compte tenu de la réticence de l'Iraq à fournir un financement pour ces programmes. Malheureusement, nous n'avons pu aboutir à un accord sur cette question. Nous nous félicitons toutefois de l'accent mis sur l'aide qui doit être fournie aux citoyens les plus vulnérables. Le prochain plan de distribution négocié avec le Gouvernement iraquien devrait comporter un programme amélioré de nutrition et d'autres programmes ciblés à l'intention des plus faibles. Nous attendons avec impatience le rapport que le Secrétaire général doit nous présenter sur cette question dans un délai de 180 jours.

Pour ce qui est du paiement des contributions à l'ONU, nous maintenons notre position, à savoir que nous ne sommes pas en faveur du transfert de l'aide humanitaire à cette fin. Nous ne pensons pas qu'il soit sage de détourner des fonds humanitaires pour payer le Secrétariat de l'ONU ou la bureaucratie onusienne. Dans la recherche d'un compromis, cependant, nous sommes prêts à réexaminer cette question.

Quant à la réserve en liquidités dans le secteur pétrolier, nous pensons qu'elle est indispensable et nous avons demandé son inclusion dans la résolution 1284 (1999). Nous ne sommes pas convaincus que séparer le secteur pétrolier des autres secteurs est la meilleure manière de répondre aux besoins humanitaires de la population iraquienne. Mais une fois encore, malgré les divergences à ce sujet parmi les membres du Conseil, nous pensons que nous avons atteint un stade nous permettant d'avancer vers un compromis.

Nous pensons aussi qu'il importe que la capacité d'observation soit pleinement mise en œuvre par le Bureau chargé du Programme Iraq dans les 90 jours si cela est possible et nous nous en réjouissons.

Finalement, nous demandons au Gouvernement iraquien de coopérer pleinement à l'application de ce projet de résolution et à la résolution 1284 (1999).

M. Levitte (France) **:** Le Conseil de sécurité va renouveler le programme humanitaire en Iraq pour une neuvième phase. La France a voté en faveur de ce texte pour deux raisons.

D'abord, la France est très attachée à la pérennité de ce programme, dont la population iraquienne, durement éprouvée par 10 années de sanctions, a le plus grand besoin.

En outre, ce texte contient un certain nombre de mesures positives, qui permettront d'augmenter les ressources disponibles pour la population : des fonds supplémentaires, en provenance du fonds d'indemnisation et du compte de gestion du programme, seront immédiatement alloués à des projets humanitaires, dans le respect des procédures existantes.

Par ailleurs, il est demandé au Secrétaire général d'établir, en consultation avec le Gouvernement iraquien, des arrangements nécessaires afin de dégager des ressources pour l'entretien et le fonctionnement des installations pétrolières iraquiennes. Ces fonds permettront au Gouvernement iraquien d'augmenter ses capacités de production, dans le respect de l'environnement et de la sécurité des personnes. Cette mesure est donc positive car elle permettra l'augmentation durable des revenus pétroliers de l'Iraq, seule source de financement du programme humanitaire.

Mais nous regrettons aussi que la résolution comporte un certain nombre d'insuffisances. Aucune décision n'a ainsi été prise sur le paiement des arriérés de l'Iraq à l'ONU sur le compte séquestre, qui n'est pas un compte humanitaire mais qui est un compte bureaucratique. Nous devrons revenir sur cette question importante puisque le principe du paiement des arriérés est inscrit dans la résolution.

Aucune mesure concrète n'a, non plus, été décidée pour faire baisser le haut niveau des mises en attente qui est jugé inacceptable par le Secrétaire général. Nous le regrettons car la question des mises en attente est le principal obstacle au bon fonctionnement du programme.

Enfin, le Conseil devra prendre une décision supplémentaire, très bientôt, pour autoriser l'Iraq à accorder sur le compte séquestre une aide financière aux Palestiniens.

À l'heure où le Secrétaire général s'est engagé dans un dialogue avec les autorités iraquiennes pour restaurer une coopération entre l'Iraq et les Nations Unies, sur la base, en particulier, de l'application de la résolution 1284 (1999), il était particulièrement nécessaire que le Conseil de sécurité n'ignore pas les responsabilités qui lui sont propres dans la gestion du programme humanitaire. C'est ce qu'il va faire en renouvelant le programme pour une neuvième phase et en y apportant des améliorations significatives.

II appartient désormais au Conseil de passer à une nouvelle phase de ses travaux, en clarifiant les ambiguïtés et les obscurités de la résolution 1284 (1999), préalable indispensable à la mise en œuvre de cette résolution. La délégation française s'attachera, dans les prochaines semaines, à agir en ce sens.

Le Président (*parle en russe*) **:** Je voudrais maintenant faire une déclaration en tant que représentant de la Fédération de Russie.

La Fédération de Russie a donné son appui au projet de résolution visant à renouveler le programme humanitaire de l'ONU pour une neuvième phase. Ce dénouement est possible parce que les auteurs ont pris en compte certaines dispositions qui sont pour nous des positions de principe et permettent d'optimiser l'efficacité du programme humanitaire.

Le projet de résolution mentionne l'accord atteint au mois de septembre prévoyant de ramener de 30 % à 25 % le taux de déduction des fonds qui doivent être transférés au Fonds d'indemnisation. Le projet de résolution contient des dispositions quant à l'élaboration d'un mécanisme visant à réduire davantage les paiements, lequel devrait être mis en pratique dans un avenir très proche. Le fait que le projet de résolution aborde l'obligation du Conseil de sécurité de considérer la question de la contribution de l'Iraq au budget ordinaire de l'ONU constitue également, selon nous, un pas en avant.

Il existe un élément nouveau et important dans le programme humanitaire concernant la nécessité de dégager 600 millions d'euros pour répondre aux besoins du secteur pétrolier iraquien.

Une attention particulière doit être accordée au fait qu'il a été convenu de ne pas inclure dans le projet de résolution des dispositions conflictuelles concernant divers aspects individuels du régime de sanctions sans lien direct avec le programme humanitaire.

Je tiens à souligner que la Russie a toujours appuyé, et continue d'appuyer, un examen général des sanctions au Conseil de sécurité sur la base d'une démarche globale et non sélective. Malheureusement, le projet de résolution ne reflète aucunement les préoccupations mentionnées dans le rapport du Secrétaire général et dans l'exposé du Directeur exécutif du Bureau chargé du Programme Iraq, M. Sevan, y compris et cela est d'une grande importance le problème chronique des contrats gelés. Nous plaidons donc, comme le Secrétaire général, pour que ce problème soit résolu dans les plus brefs délais.

La Russie continue à considérer le programme humanitaire comme une mesure temporaire qui ne saurait constituer une solution de remplacement pour le développement économique et social stable de l'Iraq.

Nous sommes convaincus qu'un règlement fondamental du problème humanitaire demeurera impossible tant que les sanctions seront maintenues. C'est la raison pour laquelle nous préconisons la suspension et la levée des sanctions dans le cadre des résolutions du Conseil de sécurité. Nous continuerons à oeuvrer activement dans ce sens.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je vais mettre aux voix le projet de résolution figurant dans le document publié sous la cote S/2000/1149.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bangladesh, Canada, Chine, France, Jamaïque, Malaisie, Mali, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en russe*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1330 (2000).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil reste saisi de la question.

La séance est levée à 21 h 5.